

# **SIVOM LANDRY PEISEY-NANCROIX**

## **Liste des délibérations**

### **Conseil Syndical du 23 octobre 2025**

**A 18h00**

**Présents :** Thierry MARCHAND-MAILLET, Guillaume VILLIBORD, Didier FAVRE, Fabrice QUEY, Michelle OUGIER, Maryse FAVRE, Benoit RICHERMOZ, Stéphanie NOZ, François POCCARD-MARION.

**Absents excusés :** Brigitte BOIRARD (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET)

#### **1. Création d'un budget rattaché « eau et assainissement » - régie pour les services de l'eau potable et d'assainissement**

**Monsieur le Président :**

Vu la délibération n° 2024.13 du 23 mai 2024 portant approbation de la modification des statuts du SIVOM Landry Peisey-Nancroix ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/402/SPA du 18 septembre 2024 portant modification statutaire du syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) de Landry Peisey-Nancroix ;

Considérant que les compétences eau potable et assainissement sont effectives au 01/10/2024 ;

Considérant que les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux dès lors qu'ils sont financés par une redevance ;

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale sont compétents pour exploiter directement leur SPIC ;

Considérant que le SIVOM Landry Peisey-Nancroix doit de ce fait constituer une régie conformément aux articles L.1412-1 et R.2221-1 du CGCT pour le suivi des travaux d'investissement d'eau et d'assainissement ;

Considérant que le SIVOM Landry Peisey-Nancroix a opté pour la constitution d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

Considérant que la délibération instituant une régie doit également fixer le montant de la dotation initiale de la régie ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- D'approuver la création d'une régie pour les services de l'eau potable et de l'assainissement
- D'approuver les statuts de la régie tels qu'annexé à la présente délibération
- Que cette régie unique est ainsi dotée de la seule autonomie financière
- De déclarer que le budget rattaché sera soumis à la nomenclature comptable M49
- De déclarer que le budget rattaché est soumis à la TVA
- De fixer le montant de la dotation initiale à 75 000 €

#### **2. Vote du budget rattaché 2025**

**Monsieur le Président :**

Demande donc au Conseil Syndical de se prononcer sur l'adoption du budget rattaché 2025 du Syndicat, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, comme suit :

<u>Sections</u>	<u>Propositions 2025</u>
<u>Fonctionnement</u> Dépenses Recettes	602 126.82 €
<u>Investissement</u> Dépenses Recettes	441 002.90 €

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

### **3. Tarifs eau et assainissement – années 2025 et 2026**

**Monsieur le Président :**

Les tarifs suivants sont proposés, en matière d'eau et d'assainissement, **pour l'année 2025** :

<u>Secteur LANDRY</u>	<u>Secteur VALLANDRY</u>	<u>Secteur PEISEY-NANCROIX</u>
<b>Eau potable</b>	<b>Eau potable</b>	<b>Eau potable</b>
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
0.65 € HT/ m3	1.40 € HT / m3	1.30 € HT / m3
<b>Assainissement</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Assainissement</b>
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
1.15 € HT/ m3	1.40 € HT / m3	1.30 € HT / m3

Les tarifs suivants sont proposés, en matière d'eau et d'assainissement, **pour l'année 2026** :

<u>Secteur LANDRY</u>	<u>Secteur VALLANDRY</u>	<u>Secteur PEISEY-NANCROIX</u>
<b>Eau potable</b>	<b>Eau potable</b>	<b>Eau potable</b>
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
0.70 € HT/ m3	1.50 € HT / m3	1.30 € HT / m3
<b>Assainissement</b>	<b>Assainissement</b>	<b>Assainissement</b>
30 € HT - part fixe	45 € HT - part fixe	60 € HT - part fixe
1.25 € HT/ m3	1.50 € HT / m3	1.30 € HT / m3

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De valider les tarifs de l'eau et de l'assainissement, tels que présentés ci-dessus, pour les secteurs de Landry, de Vallandry et de Peisey-Nancroix
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place de ces nouveaux tarifs.

**4. Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Monsieur le Président ;

En application des dispositions de l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 20 100 €, du budget principal du SIVOM au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De valider le versement d'une subvention exceptionnelle de 20 100 €, du budget principal du SIVOM au budget annexe de l'eau et de l'assainissement.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention exceptionnelle.

**5. Budget principal - décision modificative**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédits sur le budget principal du SIVOM.

**6. Signature d'un crédit-bail - véhicule DACIA DUSTER**

**Monsieur le Président** rappelle au Conseil Syndical que par arrêté préfectoral n°2024/402/SPA du 18 septembre 2024, portant modification statutaire du syndicat intercommunal à vocation multiples (SIVOM) de Landry Peisey-Nancroix, le SIVOM a désormais la compétence « sécurité publique ».

A cet effet, il a été procédé au recrutement d'un Chef de Police Municipale, qui prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Il convient de renforcer la flotte automobile de ce Service.

Après consultations, le choix s'est porté sur un véhicule de type DACIA DUSTER et la Société Mobilize Financial Services a fait une proposition de crédit-bail, sur 60 mois.

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :**

- De valider la proposition de Monsieur le Président
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce crédit-bail.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Thierry MARCHAND-MAILLET  
Le Président  
  
SIVOM  
LANDRY PEISEY-NANCROIX  
73220 LANDRY